

Commune de VILLARD-SUR-DORON

Compte-rendu du Conseil Municipal

Lundi 31 mai 2021

Étaient présents : Monsieur Emmanuel HUGUET, maire, Monsieur Jean-Noël BERTHOD, Monsieur Vincent DIEUDONNE, Madame Marie-France DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Thomas BRAY, Madame Nathalie BEDOGNI, Madame Thérèse VALENTE, Monsieur Bruno POLLET, Monsieur Romain CANTON, Madame Isabelle CLEMENT, Madame Lucile DUBOS, Monsieur Patrick DEVILLE-CAVELLIN, Monsieur Hadrien PICQ, Madame Sigrid PELISSET, Madame Christelle MASSON

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGUET, Maire.

Monsieur Patrick DEVILLE-CAVELLIN est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du C.G.C.T.)

En préalable de la séance, il est présenté le projet de recyclerie en présence de Justine HORNECKER, élue à Beaufort, Yannick PICHOL élu à Hauteluze et de représentants de l'AAB (Emmanuelle BOISSET, directrice et Martin, stagiaire), Jacqueline BIETH, élue de Queige étant excusée.

Un questionnaire élaboré par l'AAB a été diffusé auprès des habitants du Beaufortain dans le but d'identifier l'intérêt des habitants sur un projet de recyclerie, le gisement potentiel d'objet réutilisable pour définir le dimensionnement et le fonctionnement de la recyclerie ainsi que son emplacement idéal, les modalités de mises en œuvre et les modes d'implication des bénévoles. Les résultats de l'enquête démontrent un fort soutien de la population locale pour la création d'une telle structure dans la vallée. Une grande partie des réponses témoigne d'une volonté de participation occasionnelle ou régulière à travers du bénévolat et des ateliers de réparation, rénovation, fabrication et sensibilisation. Ce projet apparaît par ailleurs comme une opportunité de réduction des déchets dans le territoire, de développement et de sensibilisation aux pratiques d'économie circulaire ainsi qu'une incitation au lien social. Le conseil municipal témoigne de soutien au projet et évoque des pistes sur son territoire en termes de lieu d'accueil pour la recyclerie. Monsieur le maire remercie les représentants des 4 communes et l'AAB pour le travail effectué pour ce beau projet de territoire.

Vincent DIEUDONNE fait ensuite un point sur le projet de réseau de chaleur suite à l'étude du bureau d'études EEPOS. Un travail précis de chiffrage du projet montre l'intérêt du futur réseau qui pourrait globalement permettre une réduction de l'ordre de 30 % du coût de chauffage pour les bâtiments raccordés. La consultation pour la maîtrise d'œuvre va être lancée.

A la suite, l'ordre du jour de la séance débute.

Point 1 : transfert provisoire de la salle de réunion du conseil municipal

M. le Maire rappelle que la salle habituellement utilisée pour les réunions du conseil municipal sera indisponible du fait de travaux à compter du 1er juillet 2021 et pour une durée de 2 ans ½, soit jusqu'en décembre 2023. En effet, dans le cadre des travaux de restructuration de l'école et en raison de l'augmentation des effectifs scolaires, la salle utilisée actuellement pour les mariages servira en partie de salle de classe à compter de la rentrée 2021-2022. Les travaux d'aménagement débuteront début juillet 2021.

Le conseil municipal décide donc à l'unanimité, du transfert de la salle de réunion du conseil municipal du 1er juillet 2021 au 31/12/2022 dans la salle polyvalente à l'adresse suivante : 122 rue du village 73270 VILLARD SUR DORON.

Point 2 : vente de gré à gré

Monsieur le maire expose qu'au titre de l'article L. 2121-29 et L. 2241-1 du CGCT, le conseil municipal est seul compétent pour décider d'acquérir ou de vendre un bien immobilier. Il évoque la proposition de construction d'un ensemble immobilier pour une surface de plancher de 2065.63m² de la société MGM sur le site de Bisanne 1500, la parcelle concernée par le programme étant cadastrée sous le numéro 2517 section A. Le projet est situé en zone 1AUm1 du PLU opposable, au lieu-dit Les Mollassières.

Le programme projeté représente 3 chalets collectifs sur un socle qui abrite les parkings, soit une copropriété de 28 logements collectifs dont une majorité de T3 et 52 places de stationnement. Pour mener à bien ce programme, la société MGM sise à EPAGNY METZ TESSY propose d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section A n°2517 d'une contenance totale approximative de 4200 m². La surface définitive sera confirmée par un document d'arpentage.

Le conseil municipal à l'unanimité, prend acte de la proposition immobilière de la société MGM et décide de vendre le tènement immobilier correspondant à une portion de la parcelle A2517 d'une contenance totale approximative de 4200 m².

Le conseil municipal valide par ailleurs le prix d'acquisition qui sera calculé sur la base de 250 € HT le m² de surface de plancher accordée aux PC et éventuels modificatifs et les conditions suspensives particulières portées au compromis de vente suivantes :

- condition suspensive d'obtention d'un permis de construire avant le 30 octobre 2021 et purgé de tout recours et retrait au plus tard au 31 janvier 2022 permettant la construction d'un ensemble immobilier d'une surface de plancher de 2 065 m² minimum.
Pour l'application de cette condition, une date butoir sera fixée pour le dépôt par le BENEFICIAIRE de son dossier de permis de construire au 31 mai 2021.
- Une condition suspensive d'obtention de prêt.

Point 3 : opposition au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération Arlysère

La loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n°2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Elle donne aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). La loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI concernés.

La loi du 14 novembre 2020 sur l'état d'urgence sanitaire est venue modifier le délai et reporte l'échéance de six mois soit au 1er juillet 2021.

Ainsi, les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est-à-dire au 1er juillet 2021.

La loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les Communes membres : si dans les 3 mois précédant le 1er juillet 2021, au moins 25 % des communes représentant 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Il apparaît particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence Plan Local d'Urbanisme qui permet aux communes et aux conseils municipaux de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers de préservation patrimoniale ou naturelle et selon des modalités qui peuvent différer d'une commune à l'autre. Des documents intercommunaux de planification (SCOT, PLH, PDU...) viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacement ou d'habitat. Ces documents sont pris en compte dans le PLU communal qui doit leur être compatible.

Le conseil municipal à l'unanimité s'oppose au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération Arlysère

Point 4 : subventions aux associations

Le conseil municipal à l'unanimité attribue une subvention de fonctionnement à l'ACCA Diane d'un montant de 600 euros et à l'ADMR du Beaufortain d'un montant de 1714 euros au titre de l'année 2021.

Questions diverses :

- Présentation projet nouveau site internet

Sigrig PELISSET et Thomas BRAY de la commission communication, présentent l'analyse des offres reçues par les prestataires consultés pour la réalisation du nouveau site internet de la commune qui remplacera le site actuel. Le nouveau site sera opérationnel pour l'automne prochain.

- **Projet de réseau d'eau Alpage de Bisanne**
Emmanuel HUGUET présente le projet d'adduction, stockage et distribution d'eau pour l'alpage des Halles. Ce projet a deux finalités : fournir des points d'abreuvement pour les agriculteurs et acheminer l'eau au sommet de Bisanne pour des toilettes publiques. Le montant des travaux sera réparti entre la SPL Domaines skiables des Saisies et les communes de Cohennoz et Villard sur Doron. Une convention de co-maitrise ouvrage sera proposée à la prochaine séance de conseil municipal.
- **Acquisition du local commercial au 12 route des jonquilles**
Emmanuel HUGUET évoque les négociations intervenues avec les propriétaires concernant l'achat par la commune, du local commercial situé au cœur du village. Le conseil municipal est favorable à cette acquisition.
- **Création d'un groupe de travail « gestion/ aménagement cimetièrè »**
Nathalie BEDOGNI, Thérèse VALENTE, Emmanuel HUGUET et Isabelle CLEMENT se portent volontaires.
- **Création d'un groupe de travail « projet accueil de loisirs AAB / maison Duret »**
Les membres du groupe de travail seront les mêmes que ceux de la commission aménagement village/ vie sociale auxquels se joindra Jean-Noël BERTHOD en charge des travaux.
- **Information sur les demandes de subventions déposées par les associations du territoire du Beaufortain**
Nathalie BEDOGNI fait un retour de la rencontre avec les associations du territoire en présence de représentants des 4 communes du Beaufortain. Chaque association a pu présenter ses actions. Une prochaine réunion aura lieu le 24 juin 2021. Elle sera consacrée à l'étude des demandes de subvention de fonctionnement correspondantes.
- **Présentation esquisses projet école**
Vincent DIEUDONNE présente la nouvelle esquisse du projet réhabilitation-agrandissement de l'école proposé par le maître d'œuvre. Le projet est validé par les membres du conseil.
- **Compte-rendu commission école/ tarifs restauration scolaire**
Lucile DUBOS évoque la proposition de la commission école en matière de tarification de la cantine, à savoir une subvention communale de 1 € par repas facturé pour un élève de primaire et 1.50 € par repas facturé pour un élève de maternelle.
- **Groupe de réflexion épandage / GIDA**
Hadrien PICQ fait part de la tenue d'une première réunion du groupe de réflexion le 10 juin prochain, l'objectif étant d'harmoniser les pratiques d'épandage au niveau des communes du Beaufortain et d'élaborer une charte de bonne conduite en matière d'épandage.
- **Fermeture route des Billords/ Vernets du 2 juin au 15 juillet**
Compte-tenu de travaux d'exploitation forestière à réaliser, les routes des Billords et Vernets seront fermées à la circulation du 2 juin au 15 juillet 2021.
- **Planning élections départementales et régionales 2021**
Les disponibilités des élus sont vérifiées pour les dimanches 20 et 27 juin prochains. Un appel aux bénévoles pour compléter le planning sera fait dans la prochaine gazette.
- **Proposition de partenariat avec TERRESENS**
Emmanuel HUGUET évoque l'approche de TERRESENS pour un projet de résidence de tourisme à Bisanne 1500 au-dessus de la résidence de la Perle des Alpes. Le sujet sera développé au prochain conseil municipal.
- **Rencontre élus / personnel communal**
Lucile DUBOS propose de réitérer l'initiative d'une rencontre conviviale entre les élus et les agents communaux. Un déjeuner sera organisé à l'arboretum le mercredi 23 juin prochain.

La séance est levée à 22 heures 15.



Le Maire,
Emmanuel HUGUET

